

!!! À LIRE ABSOLUMENT !!!

RÉFÉRENDUM DU 24 AVRIL 2026 RELATIF À LA MODIFICATION DU CODE DE REPRÉSENTATION DE LA NATION WENDAT (CODE ÉLECTORAL ET SES ANNEXES)

Kwe aweti', cette communication du Groupe de travail sur la révision du Code vise à clarifier certaines informations qui circulent concernant le référendum du 24 avril 2026 relatif à la modification du *Code de représentation de la Nation Wendat*.

LE RÉFÉRENDUM DU 24 AVRIL PROCHAIN PORTE **UNIQUEMENT** SUR LE PROJET DE MODIFICATION AU CODE DE REPRÉSENTATION DE LA NATION WENDAT QUI RÉGIT NOTAMMENT LES ÉLECTIONS, LA PROCÉDURE ET LE FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL ET L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES ÉLUS. IL NE TOUCHE AUCUN AUTRE SUJET.

Après 26 ans, il est temps d'actualiser le Code!

- Parce que la population a plus que doublé depuis 2000, les cercles familiaux ne sont plus équitables;
- Pour permettre davantage de possibilités d'implication et de représentation de tous les Wendat, incluant les jeunes adultes;
- Pour renforcer l'éthique et la déontologie.

Ce que le Code modifié permet notamment :

- Retour au vote majoritaire simple;
- Retrait de la représentation par Cercles familiaux pour favoriser la relève politique et pour faciliter le choix des élus par la population;
- Campagne électorale réduite à 40 jours (au lieu de 51 jours);
- Mise en place d'un processus de pétitions et autres requêtes.

**Documentation complète et détails disponible sur le site web : www.wendake.ca
Des questions sur le Code? Écrivez à code@wendake.ca.**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le Code qui vous est proposé est le fruit d'un consensus réfléchi et respectueux

- Sondage Léger a été réalisé en 2023 auprès de plus de 350 Wendat;
- Groupe de travail sur la révision du Code composé de trois chefs, de cinq Wendat bénévoles et d'un représentant du Cercle des Sages;
- Plus d'une vingtaine de rencontres du Groupe ont eu lieu sur un an;
- Cinq séances d'information publiques tenues entre novembre 2025 et mars 2026.

Une représentation politique mieux encadrée, des règles éthiques renforcées

- Limite de trois mandats consécutifs pour les élus;
- Mise en place d'un « comité des Gardiens » composé de citoyens wendat (jeunes 18-35 ans, adultes, femmes, hommes, aînés), chargé de veiller à l'application du Code électoral appelé *Hennennonhnha' - Ils gardent quelque chose, le protègent, en ont soin (habituellement)*;
- Ajout d'un commissaire à l'éthique et à la déontologie (*Onkhierihahtändihk - Quelqu'un nous le rend droit (habituellement et actuellement)* »).

La question référendaire

*Êtes-vous favorable à l'adoption des modifications au Code de représentation de la Nation Wendat, conformément à la version datée du 17 février 2026 (portant le titre *Onyawatenda'yerahth' de akhrihontha'*)?*

Le Code révisé met en valeur notre identité par l'intégration de la langue wendat. Le 24 avril 2026: les Wendat décideront. Quelle que soit votre position, l'important est de s'informer et de participer. Un référendum, c'est la consultation ultime.



Chef Denis Bastien

Président du Groupe de travail sur la révision du Code